



DELIBERATION 2020-71

LE DIX SEPTEMBRE DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-SEPT AOUT DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME MOREAU – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M.QUINTIN - MME MOUGIN – MME ABOU-EL-WAFA – MME FERRAI - M. LEFEVRE – M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - MME MAURIN – M. ROBIN – MME FASSIO - MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME PENA A M. PIOT – M. ODIN A M. PLAUTIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE A MME MOREAU – MME GUIRAUD A M. BOISSEAU – MME MASANET A MME MYSONA

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Madame MAURIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Convention de partenariat et de mécénat pour le festival Festin de Pierres

La place de la culture dans nos sociétés est primordiale. Vecteur de lien social et d'ouverture sur le monde, elle participe au dynamisme et à la notoriété d'un territoire et entraîne des retombées positives non négligeables sur l'économie locale. Consciente de toutes ces vertus, la municipalité continue dans ce domaine avec en régie directe plusieurs structures culturelles.

Depuis plusieurs années, la Ville organise un festival des arts de la rue. Rendez-vous incontournable sur la Région, cet événement attire près de vingt mille personnes, durant un weekend. Accessible à tous, le festival offre des journées hors du commun avec des représentations de qualité. En raison d'un contexte national budgétaire pesant sur les collectivités, la Ville doit faire appel à divers financements. C'est la raison pour laquelle un Club des partenaires et mécènes du festival a été créé. Ainsi, des conventions de partenariat et de mécénat peuvent être mises en place avec des acteurs privés et publics dont des entreprises, des collectivités, des associations...

Concernant les financements privés, plusieurs formules sont proposées avec pour certaines des déductions fiscales avantageuses. Certains montants sont également définis par les entreprises. Les conventions lient uniquement la Ville et les partenaires et mécènes pour le festival des arts de la rue. Tous les autres dossiers de la Commune ne tiendront pas compte de ces décisions.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 11/09/2020

Reçu en préfecture le 11/09/2020

Affiché le 11/09/2020

ID : 034-213402704-20200911-DEL2020_71-AI

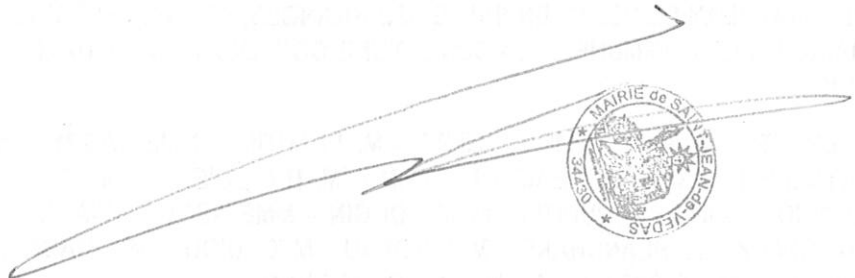
SLOW

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

François RIO

Maire de Saint Jean de Védas



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping strokes that extend across the width of the page.

